



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-054

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-04-12-00004 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme
Christèle VERHAEGHE dans le cadre de l'acquisition CC CAUX SEINE
AGGLO - Bolbec Friche Oril et Desgenetais (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-04-12-00004

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Christèle VERHAEGHE dans le cadre de
l'acquisition CC CAUX SEINE AGGLO - Bolbec
Friche Oril et Desgenetais

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Action Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO le 10 août 2012, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 10 avril 2012 et par délibération du Conseil Communautaire de CAUX SEINE AGGLO, en date du 22 mai 2012.

Et plus spécifiquement, par décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 08 octobre 2018 et décision complémentaire du Directeur Général, afin d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPF Normandie, en date du 29 septembre 2023 et par délibération du Conseil Communautaire de CAUX SEINE AGGLO, du 07 novembre 2023 et délibération complémentaire du 09 avril 2024 concernant l'opération BOLBEC- Friche ORIL.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Alice LAPERCHE, Notaire, à BOLBEC, 6 Rue Thiers avec le concours de l'étude de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la Notaire sus nommé, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO, dont l'adresse est à LILLEBONNE (76170), Maison de l'Intercommunalité – Allée de Catillon – BP 20062, identifiée au SIREN sous le n° 200 010 700 .

d'un ensemble de bâtiments à usage industriel se décomposant :

Immeuble article un - A BOLBEC SEINE MARITIME (76210), Rue Auguste Desgenetais, cadastré Section AL n°s 318, 447 et 448 d'une contenance totale de 03ha 45a 95ca.

Immeuble article deux - A BOLBEC (SEINE-MARITIME) 76210, 69 Rue Fiquet Fauquet, Rue Auguste Desgenetais, cadastré Section AN n°s 492, 493 et 774 d'une contenance totale de 01ha 00a 77ca.

moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) SYMBOLIQUE, en valeur libre



qui sera réglé entre les mains de Maître Alice LAPERCHE, notaire rédacteur de l'acte, ou de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire en participation, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen,
Le Directeur général

Notifiée
à Madame Christèle VERHAEGHE

Signé le 12-04-2024

Bon pour acceptation 12-04-2024

Gilles Gal

✓ Certified by  yosign

Christèle VERHAEGHE

✓ Certified by  yosign